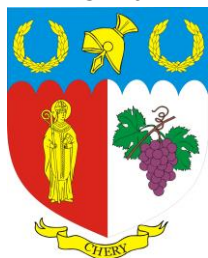


**MAIRIE DE CHÉRY**  
**18120**



1 chemin des prés Martins  
**Mail** : mairiechery@orange.fr  
**Tel** : 02 48 51 71 53

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 9 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit le neuf février à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

Date de la convocation : 30/01/2018

**Présents** : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Michel BAILLY, Mesdames Geneviève COUSTAURY et Béatrice DAVOUST, Messieurs Pascal BARCO, Erwan LE BLEVEC et Pascal MESNARD.

**Pouvoirs** : Madame Marie-Hélène BARCO à Monsieur Pascal BARCO

**Absent-excuse** : Mesdames Marie-Hélène BARCO et Julie MAGUIN-KÜBLER

Madame Béatrice DAVOUST a été désignée secrétaire de séance.

**1/ SDE 18 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A MAUREPAS**

La commune de Chéry envisage de réaliser des travaux de remplacement de l'éclairage public à Maurepas.

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) à qui elle a transféré la compétence éclairage public.

Considérant que la commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18.

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

<b>Localisation des travaux</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant estimatif total des travaux HT</b>	<b>Montant de la participation de la commune</b>
Maurepas (armoire AG)	Remplacement	1 696.54 €	848.27 €

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5212-26,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération de la commune en date du 24/11/2011 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le montage financier tel que défini ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 et annexé à la présente délibération,
- d'inscrire les crédits afférents au budget de la commune (en subvention d'équipement au compte 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

## **2/ ACQUISITION DES PARCELLES ZD N°50 ET ZD N°51**

La collectivité ne dispose d'aucune réserve foncière, ce qui pourrait la freiner dans la mise en œuvre de certains projets. Les propriétaires des parcelles cadastrées section ZD n°50 et ZD n°51 (route de Vatan) seraient d'accord pour les céder à la commune pour un montant de 29 000 € (hors frais de notaire), soit 8.33 €/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section ZD n°50 et ZD n°51, soit une superficie totale de 3480m<sup>2</sup>, pour un montant de 29 000 € (hors frais de notaire),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les dépenses afférentes à l'achat des terrains et aux frais de notaire au budget 2018.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Projet d'aménagement des places :** Une réflexion a été menée avec un architecte-paysagiste pour étudier les possibilités d'aménagement des places. Sous réserve de l'obtention de subventions, le marché public concernant ce projet devrait être lancé prochainement.

**Communauté de communes Cœur de Berry – désignation des membres élus dans les commissions intercommunales :** Les commissions intercommunales ayant été modifiées, une nouvelle désignation des élus de Chéry siégeant en leur sein a eu lieu.

- Développement économique, urbanisme, finances : Damien PRELY
- Petite enfance et sport : Erwan LE BLEVEC
- Tourisme, communication, culture : Damien PRELY
- Déchetterie, ordures ménagères, développement durable : Michel BAILLY
- Voirie, bâtiments, festifs, numérique : Damien PRELY
- SPANC, assainissement : Pascal BARCO

**Demande d'extension de l'aire de jeux auprès de la Communauté de communes Cœur de Berry :** Un courrier a été adressé à la Communauté de communes Cœur de Berry pour demander des modules supplémentaires pour agrandir l'aire de jeux existante.

**Passage en commission - carte communale :** La CDPENAF s'est réunie le 6 février dernier pour statuer sur le projet de carte communale. Son avis est attendu avant passage en enquête publique.

**Visite de l'église par les ABF :** Une visite de l'église est prévue le 27/02/18 pour faire le point sur les projets de travaux.

**Dénomination de l'école :** Il est envisagé de donner un nom à l'école de Chéry. Un sondage pourrait être réalisé auprès de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 15 minutes.

Ont signé les membres présents.